



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (VAL-D'OISE)

## Un plan territorial de développement de l'ESS

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise conduit plusieurs démarches pour favoriser le développement de l'ESS sur son territoire. Celles-ci émanent d'un plan d'action co-construit avec les acteurs locaux et voté par les élus.

Avec une délégation à l'économie sociale et solidaire (ESS) depuis 2008, un volet ESS intégré à la stratégie de développement économique local de 2010 et un plan de développement de l'ESS voté en 2012, l'agglomération de Cergy-Pontoise fait preuve d'une forte volonté politique sur le sujet.

Co-construit avec les acteurs du territoire et appuyé sur un diagnostic territorial, le plan de développement de l'ESS décline plusieurs actions identifiées en réponse aux initiatives existantes et aux manques

« Pour favoriser l'entrepreneuriat, l'accent est mis sur l'accompagnement des porteurs de projet »

et besoins exprimés localement. « Il doit permettre la création d'emplois pérennes, l'émergence d'entrepreneurs dans le secteur ainsi que la consolidation et le développement des entreprises de l'ESS sur notre territoire », résume Rose-Marie Saint-Germès

Akar, conseillère déléguée à l'économie sociale et solidaire et à la coopération décentralisée.

### Soutenir les porteurs d'idées

Pour favoriser l'entrepreneuriat, premier axe du plan local de développement de l'ESS de la communauté, l'accent est mis sur l'accompagnement des porteurs de projet. Cet objectif est notamment décliné via le dispositif « Carrefour des projets ». « À partir du constat qu'il y avait peu d'entrepreneurs ESS sur le territoire, nous avons décidé de mettre

en place un accompagnement collectif pour aider des porteurs de projet ESS à transformer leur idée en activité économique », explique Rose-Marie Saint-Germès Akar. Ce dispositif territorial est piloté par l'agglomération et animé par plusieurs partenaires, et en particulier Initiactive 95, la coopérative d'activités et d'emploi Port Parallèle et la CCI du Val-d'Oise. Chaque « carrefour » se décompose en trois ateliers explorant les

étapes de montage de projet, puis sa présentation et, phase indispensable, la constitution d'un réseau. Depuis novembre 2013, cinq carrefours ont permis d'accueillir 43 porteurs de projet.

« Afin de poursuivre la dynamique collective et de prolonger l'accompagnement, nous avons lancé le Carrefour 2.0, poursuit la conseillère communautaire déléguée à l'ESS. Toutes les six semaines, des rencontres sont organisées en présence d'experts de la création d'entreprise et d'entrepreneurs pour permettre aux porteurs des différents carrefours d'échanger et de bénéficier du regard du groupe sur leur projet. »

### Répondre aux besoins par l'ESS

Autre axe du plan de développement de l'ESS : encourager l'innovation sociale en partant des besoins identifiés et en favorisant le développement d'activités destinées à y répondre. Dans un premier temps, la communauté d'agglomération a ciblé l'économie

circulaire dans une perspective de réduction des déchets et a impulsé une démarche pour favoriser la création de nouvelles activités dans ce domaine. Copiloté par les élus en charge du traitement et de la valorisation des déchets ainsi que de l'ESS, ce travail a également pour ambition de mettre en réseau

« Mois de l'ESS, réalisation d'un guide pratique, l'agglomération agit pour valoriser l'ESS et ses acteurs »

les entreprises autour de cette thématique et ainsi d'impulser l'émergence d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE). Enfin, l'agglomération agit également de manière transversale pour valoriser l'ESS et ses acteurs : mise en réseau, visibilité... « Cela passe, entre autres, par un engagement affirmé de notre collectivité et de ses partenaires au Mois de l'ESS, et la réalisation d'un guide pratique de l'ESS », détaille Rose-Marie Saint-Germès Akar.

AP



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ILLE (ILLE-ET-VILAINE)

## Une pépinière pour accompagner les porteurs de projet

Depuis son inauguration en 2007, la pépinière de l'économie sociale et solidaire (ESS) du Val d'Ille a permis le lancement de neuf projets. Proposant un hébergement et un accompagnement personnalisé aux porteurs de projet sélectionnés, cette structure contribue au développement économique et social de ce territoire à dominante rurale.

Si sa gestion est aujourd'hui entièrement assurée par la communauté de communes du Val d'Ille, la pépinière de l'ESS est née d'une réflexion menée à une échelle territoriale plus large : celle du Pays de Rennes. Dès le début des années 2000, la commission ESS du conseil de développement du Pays a imaginé la structuration d'un pôle rural d'ESS qui rayonnerait sur tout le territoire, la pépinière apparaissant comme un outil d'expérimentation susceptible d'enclencher la dynamique attendue. La volonté politique forte du président de la communauté du Val d'Ille a favorisé

l'installation, en 2007, de la pépinière sur la commune de Langouët. Cofinancée à son lancement par le conseil général et le Pays (au titre du contrat de Pays), la pépinière est aujourd'hui entièrement gérée par la communauté et a élargi son périmètre d'action au Pays voisin de Saint-Malo. Son objectif : accompagner des porteurs de projet et encourager le développement d'initiatives entrepreneuriales et associatives dans le domaine de l'ESS.

### Faciliter l'émergence des projets

Abrité au sein d'un bâtiment à haute performance énergétique de 200 m<sup>2</sup>, l'espace

dispose de cinq bureaux pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes. L'hébergement au sein de la pépinière est soumis à l'avis d'un

« La pépinière est un cadre souple d'accueil qui offre du temps pour mûrir son projet »

comité d'agrément composé du vice-président de l'intercommunalité en charge de l'ESS, du maire de la commune de Langouët, d'Anne-Gaëlle Mangin, chargée de mission Solidarités à la communauté, et de « personnes ressources » (pôle de développement de l'ESS du Pays de Rennes ou de Saint-Malo...). « Notre principal critère repose sur le contenu de l'activité, explique Anne-Gaëlle Mangin. Celle-ci doit avoir une utilité sociale et des valeurs en lien avec l'ESS, mais nous n'avons pas d'entrée par le statut. Tous les porteurs de projet peuvent solliciter un bureau, l'objectif étant vraiment de valoriser les initiatives émergentes. » L'hébergement est proposé pour un an, renouvelable deux fois.

### Un espace d'échange et de convivialité

La pépinière est animée par Anne-Gaëlle Mangin, qui joue un rôle de facilitateur dans la conduite des démarches des

porteurs de projet. Par des entretiens qui constituent l'occasion de « faire le point sur l'état d'avancement, les attentes et les besoins », la chargée de mission Solidarités peut diriger chaque personne vers l'interlocuteur adéquat, afin d'éviter des accompagnements « en doublon » avec la coopérative d'activités et d'emploi du territoire. Le fait d'être hébergés au sein de la pépinière permet aux porteurs de projet non seulement de bénéficier de nombreux services à prix modique (bureau, rangements, ordinateur, Internet...), mais également d'intégrer un réseau local d'acteurs de l'ESS. « La pépinière favorise l'expérimentation, ajoute la chargée de mission. Elle est un cadre souple d'accueil qui offre du temps pour mûrir son projet. »

Depuis 2007, cet outil, unique à l'échelle départementale, s'est avéré peu coûteux pour des impacts très positifs, un fort ancrage territorial et une mobilisation importante des acteurs locaux. Les élus communautaires ambitionnent aujourd'hui de structurer davantage leur politique de l'ESS, par la mise en visibilité de l'offre d'accompagnement et par un dispositif d'aide au démarrage de projets en cours de mise en place.

ER et SG



La pépinière de l'ESS, un lieu d'émergence de projets. / © CC-by-2.0 Val d'Ille